

4ème Lettre du Conseil 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 octobre 2016 à 20 heures.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame Sylvie LEBAS et de Messieurs Patrice BUTEZ et Jean-Patrick COQUERELLE, absents excusés qui ont transmis un pouvoir.

I - Approbation du Procès Verbal de la séance du 12 juillet 2016

Il n'y a pas de remarque, il est Adopté à l'Unanimité

II - RAPPORT D'ACTIVITE DE GESTION DES DECHETS 2015 PAR LA CCDS

Monsieur Thierry CAZIN, délégué communautaire rend compte du rapport d'activité de la gestion des déchets. Il explique que le service comprend plusieurs équipements que sont le centre de tri, la déchetterie, le service de collecte des déchets sur 31 communes. Il indique que c'est un service croissant dont le coût du fonctionnement est assuré par la taxe d'ordures ménagères et un versement de 200 000 € prélevé sur le budget principal de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut sensibiliser les habitants à effectuer un bon tri afin de ne pas subir une hausse trop importante de la redevance.

Il propose d'en discuter avec le directeur de l'école afin d'emmener les enfants visiter la déchetterie et de leur apprendre à bien trier les déchets.

III - RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA CCDS

Monsieur Thierry CAZIN délégué communautaire expose le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes qui est réparti en 8 thèmes dont :

- Le développement économique : développement du territoire, l'emploi,
- L'urbanisme et l'aménagement : le PLUi,
- La maison du cheval : le permis de construire doit être déposé en fin d'année, et les travaux devraient débiter au milieu de l'année prochaine,
- L'environnement : la déchetterie, les zones de covoiturage,
- Le tourisme avec l'ouverture du nouvel Office,
- Les services à la population : le service du portage de repas,
- Sport et culture : piscine, théâtre rural, les NAPS,
- Le budget principal et les budgets annexes.

Madame Geneviève MARTEL rappelle le souhait de la prise en charge des centres aérés par la Communauté de Communes.

IV- STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée sur les modifications portant sur

- la mise à jour des compétences de la Fédération vis-à-vis de la loi sur la transition énergétique et croissance verte, loi n° 2015-992 du 17/08/2015,
- la mise à jour des adhérents vis-à-vis de la loi MAPTAM, loi n° 2014-58 du 27/01/2014,
- la représentation et le mode d'élection des membres du Comité Syndical.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal approuve.

V - POLE COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Monsieur Frédéric CUVILLIER portant sur l'installation d'un pôle de commande publique. Il explique qu'une plate-forme a été mise en place afin de travailler sur le projet de stratégie territoriale d'achat public et de recenser les différents intervenants qui pourront ensuite être proposés aux communes qui le souhaitent afin d'élargir les possibilités de choix d'artisans ou autres.

Cette démarche a pour but d'harmoniser les pratiques et de créer de meilleures conditions d'accès aux entreprises locales.

VI - COMITE D'ANIMATIONS COMMUNALES

Madame Geneviève MARTEL, Première Adjointe rappelle le projet de création d'un comité chargé d'organiser et d'animer les fêtes communales telles que la brocante, la ducasse, le téléthon, le 14 juillet, la fête des voisins.. Un des objectifs est de favoriser les rencontres entre les habitants. Ce comité pourrait être composé de conseillers municipaux, de membres des associations et de personnes du village bénévoles qui souhaiteraient s'investir. Le bureau du comité sera modifié à l'issue de chaque renouvellement de mandat.

Madame Geneviève MARTEL rappelle que le but est également de décharger les associations des tâches administratives et matérielles qu'elles acceptent d'effectuer pour les activités communales.

A la majorité le Conseil Accepte.

VII - Questions Diverses

Règlement de boisement :

- Monsieur Thierry CAZIN, Adjoint délégué explique que cette réglementation a pour objectif principal de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces naturels et les espaces habités. Avec la mise en place de la réglementation de boisement, le Département et la CCDS affirment leur volonté d'organiser l'espace rural qui permettra :
 - La protection du foncier agricole dans les zones à forts enjeux agricoles,
 - La préservation des prairies bocagères, du paysage caractéristique du territoire et l'évitement de l'amplification du micro boisement,
 - La limitation des micro-boisements,

- La prise en compte des enjeux environnementaux : préservation de certains milieux et paysages remarquables, préservation ou reconstitution des corridors écologiques.
A la majorité le Conseil Municipal Approuve.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée du Capitaine de gendarmerie, M Christophe PERRON, commandant les brigades de Colembert, Desvres et Samer. Il rappelle que le Major FEUTRY assurait l'intérim dans l'attente de cette nomination. Il explique la demande de la mise en place d'un dispositif de vigilance et indique la proposition d'une présentation lors d'une prochaine réunion de Conseil.
A l'Unanimité le Conseil Municipal Accepte.
- Madame Geneviève MARTEL, Première adjointe, informe l'Assemblée de la réunion du conseil d'école et rapporte le détail des effectifs :
 - 30 enfants en TPS, PS,
 - 30 enfants en MS et GS,
 - 19 enfants en CP,
 - 20 enfants en CE1,
 - 23 enfants en CE2,
 - 17 enfants en CM1,
 - 19 enfants en CM2.Soit un total de 158 élèves.
- Madame Geneviève MARTEL, indique qu'à l'occasion du téléthon une pièce intitulée « un air de famille » sera jouée par la troupe du théâtre de l'échange, le vendredi 02 décembre 2016 à la salle polyvalente.
- Elle annonce qu'une marche blanche est organisée en hommage aux victimes, le dimanche 16 octobre, sur la route départementale des carrières à Ferques.
- Mutualisation de la bibliothèque: Madame Geneviève MARTEL indique à l'Assemblée qu'une rencontre a eu lieu entre les communes de Desvres, Quesques, Wirwignes, Colembert et la Communauté de Communes. L'objet consiste en la mise en réseau d'un catalogue d'œuvres littéraires. Ce réseau fonctionnerait par la mise en place d'un logiciel commun. Elle rappelle que l'aménagement des locaux sera à prévoir. A l'unanimité les membres du conseil Approuvent.
- Monsieur Jean-Christophe SERGENT, Adjoint délégué rend compte de la réunion de la commission sport et culture de la CCDS où l'ordre du jour portait sur les travaux du complexe aquatique et le théâtre rural.
 - Complexe aquatique : Il indique que les travaux devraient démarrer en 2017 pour les VRD et en 2018 pour le reste. Il explique qu'il sera installé un bassin de 25 mètres avec 6 couloirs, un bassin d'apprentissage, un espace bien être avec balnéothérapie, et une salle de spectacle de 600 m². Le coût s'élève à 15 millions d'euros subventionné à environ 7 millions d'euros. La piscine sera en partie chauffée grâce à l'usine SOLLAC.

- Théâtre rural : Monsieur Sergent explique que les représentations du théâtre rural auront lieu annuellement au lieu de tous les 2 ans, pour la moitié des communes volontaires. Une programmation spéciale pour les enfants et les familles est prévue au mois de mai pendant les vacances scolaires.

Il précise que 2 sentiers pédestres seront créés : un de 10 kms à Desvres et un de 6 kms à Wirwignes. Il indique que la création d'un sentier équestre est également en prévision.

- Monsieur Jean-Christophe SERGENT, rend compte des travaux de voirie effectués sur la route d'Alembon. Il rappelle la réfection réalisée sur les parkings situés devant la mairie et l'agence postale.
- Monsieur Olivier de LAURISTON, Adjoint délégué, informe l'Assemblée de la planification des travaux d'étanchéité de la seconde partie du toit de l'école primaire. Monsieur le Maire indique que l'organisation du chantier prendra en compte la sécurité des enfants accueillis à l'école.
- Monsieur de Lauriston demande qui possède la compétence GEMAPI et qui contribue financièrement.
Monsieur Thierry CAZIN précise que la compétence GEMAPI est attribuée à la Communauté de Communes. Le financement est actuellement inclus dans le budget mais elle sera prochainement répercutée sur les particuliers. Son taux sera uniforme pour toute l'intercommunalité.
Il rappelle que les actions consistent à :
 - L'aménagement des bassins hydrographiques (en particulier les dispositifs de stockage),
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau et de ses accès,
 - La défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection),
 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- Personnel : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tâches à assurer et les contrats afférents des employés.
- Monsieur le Maire explique qu'une réunion s'est tenue en mairie avec Monsieur Michel SERGENT, Vice Président de la Communauté de Communes chargé de l'urbanisme et Madame Hélène FLIPO, technicienne territoriale afin de faire constater les contours de l'enveloppe urbaine. Il rappelle qu'elle devra au maximum correspondre à celle du SCOT.